

*États financiers du*

**FONDS DE CAPITAL GOODWOOD**

*31 décembre 2024 et 2023*



**KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, Bureau 4600

Toronto (Ontario) M5H 2S5

Canada

Téléphone 416-777-8500

Télécopieur 416-777-8818

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts de Fonds de capital Goodwood

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds de capital Goodwood (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

### ***Observations – Référentiel comptable***

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que le principe comptable de continuité de l'exploitation n'a pas été utilisé dans la préparation des états financiers, puisque le gestionnaire du Fonds a l'intention de cesser les opérations de placement du Fonds et d'entamer des démarches pour procéder à une liquidation ordonnée de ses activités.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;



Page 4

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada

Le 28 mars 2025

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États de la situation financière  
Aux 31 décembre 2024 et 2023

	Note	31 décembre 2024	31 décembre 2023
<b>Actifs</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		606 911 \$	1 001 535 \$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (coût : 6 210 787 \$; 6 693 599 \$ au 31 décembre 2023)	6	2 825 569	3 715 220
Intérêts courus et dividendes à recevoir		77 077	59 510
<b>Total des actifs</b>		<b>3 509 557 \$</b>	<b>4 776 265 \$</b>
<b>Passifs</b>			
Créditeurs et charges à payer	8	25 758 \$	22 224 \$
<b>Total des passifs (excluant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables)</b>		<b>25 758 \$</b>	<b>22 224 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	7	<b>3 483 799 \$</b>	<b>4 754 041 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>			
Catégorie A		824 524 \$	1 307 930 \$
Catégorie F		2 659 275	3 446 111
<b>Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>3 483 799</b>	<b>4 754 041</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>			
Catégorie A		12,90 \$	14,50 \$
Catégorie F		9,05	10,06

Approuvé par Goodwood Inc. :

« Peter H. Puccetti » \_\_\_\_\_, administrateur  
Chef des placements

« Curt S. Cumming » \_\_\_\_\_, administrateur  
Président

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Note	2024	2023
<b>Produits</b>			
Revenu de dividendes		56 018 \$	60 831 \$
Revenu d'intérêts		16 092	62 597
Profits nets (pertes nettes) de change		5 462	(1 417)
Profits nets réalisés sur les actifs financiers		78 760	10 297
Variation nette de la moins-value latente des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		(406 839)	(266 248)
<b>tal des produits</b>		<b>(250 507) \$</b>	<b>(133 940) \$</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Honoraires juridiques et professionnels		69 923 \$	89 035 \$
Frais de gestion		52 733	66 681
Charges générales et administratives		29 281	26 172
Honoraires d'audit		29 206	6 846
Honoraires des fiduciaires		12 137	18 725
Jetons de présence		6 548	7 867
Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille	9	577	381
Retenues d'impôt		191	390
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>200 596 \$</b>	<b>216 097 \$</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	7	<b>(451 103) \$</b>	<b>(350 037) \$</b>
<b>Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie</b>			
Catégorie A		(121 375) \$	(104 762) \$
Catégorie F		(329 728)	(245 275)
		<b>(451 103)</b>	<b>(350 037)</b>

## FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

31 décembre 2024

Catégorie	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Opérations sur les parts			Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
			Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transfert vers/depuis	
Catégorie A	1 307 930	(121 375)	–	(360 361)	(1 670)	824 524
Catégorie F	3 446 111	(329 728)	–	(458 778)	1 670	2 659 275
<b>Total</b>	<b>4 754 041 \$</b>	<b>(451 103) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(819 139) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>3 483 799 \$</b>

31 décembre 2023

Catégorie	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Opérations sur les parts			Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
			Produit tiré de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transfert vers/depuis	
Catégorie A	1 615 382	(104 762)	5 660	(197 699)	(10 651)	1 307 930
Catégorie F	3 676 392	(245 275)	128 100	(123 757)	10 651	3 446 111
<b>Total</b>	<b>5 291 774 \$</b>	<b>(350 037) \$</b>	<b>133 760 \$</b>	<b>(321 456) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>4 754 041 \$</b>



# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	Note	2024	2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(451 103) \$	(350 037) \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Profits nets réalisés sur les actifs financiers		(78 760)	(10 297)
Variation nette de la moins-value latente des actifs financiers		406 839	266 248
		(123 024)	(94 086)
Achats de placements		(193 070)	(720 747)
Produit de la vente de placements		754 642	425 995
Augmentation nette des intérêts courus et dividendes à recevoir		(17 567)	(46 923)
Augmentation nette des créditeurs et charges à payer		3 534	7 364
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>		<b>424 515</b>	<b>(428 397)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produit de l'émission de parts rachetables		–	133 760
Paiement au titre du rachat des parts rachetables		(819 139)	(321 456)
<b>Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>		<b>(819 139)</b>	<b>(187 696)</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>		<b>(394 624)</b>	<b>(616 093)</b>
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		1 001 535	1 617 628
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>606 911 \$</b>	<b>1 001 535 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie*</b>			
Intérêts reçus		– \$	15 419 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt		55 779	60 696

\* Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements  
Au 31 décembre 2024

VALEUR NOMINALE / NOMBRE D' ACTIONS	DESCRIPTION	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET
<b>Placements détenus</b>				
Titres de sociétés ouvertes canadiennes				
66 024	Medexus Pharmaceuticals Inc.	101 770	228 443	6,59
47 600	Quipt Home Medical Corp.	300 092	208 488	5,98
14 900	Polaris Renewable Energy Inc.	223 609	198 617	5,70
1 570	Cargojet Inc.	209 207	169 356	4,86
4 940	Les Systèmes Enghouse Limitée	269 819	133 825	3,84
11 714	Sangoma Technologies Corp.	134 584	117 140	3,36
4 585	Gibson Energy Inc.	74 701	112 241	3,22
3 200	Brookfield Business Partners L.P.	97 548	108 480	3,11
287 722	NowVertical Group Inc.	230 178	106 457	3,06
2 990	Brookfield Business Corporation	91 480	104 979	3,01
1 500	FPI Granite	110 144	104 640	3,00
8 785	Fiducie de placement immobilier industriel Dream	104 762	103 751	2,98
5 840	BSR Real Estate Investment Trust	107 565	102 434	2,94
28 900	Green Impact Partners Inc.	270 816	101 150	2,90
3 740	Information Services Corp.	83 395	97 988	2,81
1 575	Exchange Income Corp.	81 419	92 689	2,66
420	Boyd Group Services Inc.	79 483	91 048	2,61
227 500	Quisitive Technology Solutions, Inc.	241 117	85 313	2,45
890	CCL Industries Inc., catégorie B	51 554	65 816	1,89
22 500	NanoXplore Inc.	92 487	57 825	1,66
378 000	Ionik Corp.	466 708	37 800	1,09
165 000	Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	221 414	24 750	0,71
387 228	Voxtur Analytics Corp.	271 060	20 329	0,58
2 447 600	Newtopia Inc.	735 361	12 238	0,35
342 000	Good Natured Products Inc.	306 275	–	–
73 400	Skylight Health Group Inc.	472 144	–	–
		5 428 692	2 485 797	71,36
Titres de sociétés fermées canadiennes				
281 670	Morgan Solar Inc.	193 071	50 451	1,45
		193 071	50 451	1,45
Bons de souscription canadiens				
535 000	Newtopia Inc., bons de souscription, 7 mars 2025	–	1 821	0,05
		–	1 821	0,05

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

État des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

VALEUR NOMINALE / NOMBRE D' ACTIONS	DESCRIPTION	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$	POURCENTAGE DE L'ACTIF NET
Obligations de sociétés étrangères				
200 000	Bluedot Inc., 8 %, 31 mars 2025	268 520	287 500	8,25
100 000	Opera Event Inc., 12,5 %, 26 juillet 2024	126 790	–	–
500	Opera Event Inc., 2 %, 23 février 2026	619	–	–
150 000	Virginia Black LLC, 15,0 %, 30 juin 2020	193 095	–	–
		589 024	287 500	8,25
Bons de souscription étrangers				
92 362	Opera Event Inc., bons de souscription, 26 février 2026	–	–	–
		–	–	–
<b>Total des placements détenus</b>		<b>6 210 787 \$</b>	<b>2 825 569 \$</b>	<b>81,11</b>
Total des placements		6 210 787	2 825 569	81,11
Autres actifs, montant net			658 230	18,89
<b>Actif net</b>			<b>3 483 799 \$</b>	<b>100,00</b>

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

### 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Fonds de capital Goodwood (le « Fonds ») est un fonds commun de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de l'Ontario. Le Fonds a été établi le 23 décembre 1999 dans le cadre d'une déclaration de fiducie et est régi par la troisième convention de fiducie modifiée et mise à jour datée du 11 juin 2014, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de fiducie »). Le Fonds dépose auprès de toutes les commissions des valeurs mobilières provinciales et territoriales du Canada un prospectus simplifié chaque année, aux fins du placement public de ses parts. Les parts du Fonds sont actuellement offertes au public aux termes d'un prospectus simplifié daté du 2 juin 2024 (le « prospectus »). Les participations dans le Fonds sont divisées en parts de catégorie A et en parts de catégorie F. Le siège social du Fonds est situé au 132, Trafalgar Road, Oakville (Ontario) L6J 3G5.

Les services de gestion du Fonds et de placement sont fournis par Goodwood Inc. (le « gestionnaire »), membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (l'« OCRI »). À titre de gestionnaire, le gestionnaire gère les activités quotidiennes et le portefeuille de placements du Fonds. De plus, le gestionnaire est le promoteur du Fonds. La Société de fiducie Computershare du Canada est le fiduciaire du Fonds (le « fiduciaire ») et Financière Banque Nationale Inc., par l'intermédiaire de sa division Banque Nationale Réseau Indépendant (« BNRI »), est le dépositaire du Fonds.

Le Fonds a pour objectif de placement d'accroître son capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines exerçant leurs activités dans un grand nombre de secteurs et offrant, de l'avis du gestionnaire, un potentiel supérieur à la moyenne.

Pour atteindre ses objectifs, le Fonds privilégie les titres de capitaux propres de sociétés nord-américaines, à savoir, des émetteurs qui ont des liens au Canada ou aux États-Unis, notamment ceux qui sont situés au Canada ou aux États-Unis, ceux dont les titres sont cotés sur une bourse au Canada ou aux États-Unis ou ceux dont une importante tranche de leurs produits ou de leurs bénéfices provient du Canada ou des États-Unis ou dont une importante tranche de leurs actifs est détenue au Canada ou aux États-Unis. Le Fonds pourrait également acheter des titres additionnels comme des dépôts à terme, du papier commercial, des obligations et des débetures d'émetteurs qui sont des gouvernements et des sociétés si la conjoncture en vigueur nécessite la prise d'une position défensive. Le Fonds peut investir jusqu'à concurrence de 15 % de sa valeur liquidative au coût dans des obligations à rendement élevé ou d'autres titres de créance dont le rendement total est comparable à celui d'un titre de capitaux propres.

Le gestionnaire a l'intention de cesser les opérations de placement du Fonds et d'entamer des démarches pour procéder à une liquidation ordonnée de ses activités. À cette fin, le 31 janvier 2025, le gestionnaire a annoncé qu'il avait reçu l'approbation d'autoriser le Fonds à suspendre pour une période de 90 jours le droit de ses porteurs de parts de demander le rachat de leurs parts du Fonds et que le Fonds avait été exempté de l'obligation de calculer sa valeur liquidative une fois par semaine au cours de la période de suspension aux fins du traitement des souscriptions et des rachats. Le gestionnaire est d'avis qu'il est dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts du Fonds de suspendre les rachats dès maintenant et de procéder à une liquidation ordonnée du Fonds. Une assemblée des porteurs de parts du Fonds a été convoquée pour approuver la dissolution du Fonds. Il y a lieu de se reporter à la note 12. Par conséquent, les présents états financiers n'ont pas été établis sur la base de la continuité de l'exploitation.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION

#### *Référentiel comptable*

Les présents états financiers ont été établis selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Comme cela a été mentionné précédemment, le gestionnaire a l'intention de cesser l'exploitation du Fonds et, par conséquent, les états financiers ne sont pas établis sur la base de la continuité de l'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 2. MODE DE PRÉSENTATION (suite)

Les actifs et les passifs du Fonds présentés à l'état de la situation financière comprennent les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») et d'autres actifs financiers et passifs financiers au coût amorti. Les instruments financiers à la JVRN sont évalués soit au dernier cours, soit à la valeur estimée selon des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché. Il y a lieu de se reporter à la note 3 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds.

La dissolution du Fonds entraînera des coûts, y compris des frais d'administration, des frais de gestion, des commissions et d'autres coûts d'opérations de portefeuille, ce qui réduira la valeur liquidative du Fonds.

### ***Approbat***ion des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le gestionnaire et autorisés aux fins de publication le 28 mars 2025.

### ***Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation***

La monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, et les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

### ***Estimations et hypothèses comptables critiques***

L'établissement des états financiers exige que la direction exerce un jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables et qu'elle formule des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et les estimations comptables les plus importants utilisés par le Fonds dans le cadre de l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### *Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif*

Le Fonds peut, de temps à autre, détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Lorsque des techniques d'évaluation (comme des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et analysées périodiquement par les membres d'expérience du personnel du gestionnaire.

La juste valeur des titres non cotés sur un marché actif peut être déterminée par le Fonds à l'aide de sources de cotation reconnues (comme des agences de cotation) ou de prix indicatifs établis par les teneurs des marchés des obligations et des titres de créance. Le Fonds doit faire preuve de jugement et doit estimer la quantité et la qualité des sources de cotation utilisées. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer une position à l'aide de ses propres modèles, lesquels sont habituellement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement considérées comme des normes au sein du secteur. Les modèles s'appuient sur des données observables, dans la mesure du possible. Cependant, en ce qui a trait au risque de crédit (lié tant au Fonds qu'à ses contreparties), la direction doit faire des estimations en raison de la volatilité et de la corrélation. Toute modification des hypothèses portant sur ces facteurs pourrait avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme aux données de toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

### *Trésorerie*

La trésorerie est composée des dépôts en trésorerie auprès de BNRI.

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

#### *Comptabilisation, évaluation et classement*

Un actif financier classé au coût amorti est évalué au coût amorti s'il est détenu au sein d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs dans le but de percevoir des flux de trésorerie contractuels et si les clauses contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal. Tous les autres actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à la juste valeur.

Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont évalués à la juste valeur.

Le Fonds classe ses placements en titres de créance et en titres de capitaux propres ainsi que ses instruments dérivés comme des actifs financiers ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers que le Fonds classe et évalue au coût amorti comprennent les intérêts courus et les dividendes à recevoir.

Les passifs financiers qui sont classés et évalués au coût amorti comprennent les créditeurs et charges à payer.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la date de l'opération, à la juste valeur, et les coûts d'opérations connexes sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de montage à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Après leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les variations nettes des profits et des pertes latents découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les états du résultat global, sous la variation nette de la plus-value (moins-value) latente des actifs financiers, dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes réalisés découlant de la vente d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont calculés comme étant le produit de la sortie diminué du coût moyen. Les coûts moyens ne comprennent pas l'amortissement des primes ou escomptes sur les titres de créance.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie de l'actif sont arrivés à expiration ou lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation contractuelle du passif a été éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (suite)*

#### *Comptabilisation, évaluation et classement (suite)*

Le revenu de dividendes provenant des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé dans les états du résultat global sous revenu de dividendes, lorsque le droit du Fonds de recevoir les paiements est établi. Les montants non encore reçus sont inclus dans les états de la situation financière dans les intérêts courus et dividendes à recevoir. Les intérêts aux fins de distribution gagnés sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net correspondent à l'intérêt nominal reçu par le Fonds et sont comptabilisés dans les états du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus sur l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à coupon zéro, pour lesquelles l'amortissement est fait selon la méthode linéaire.

#### *Évaluation à la juste valeur*

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif dans le cadre d'une opération normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les prix du marché à la clôture de la bourse à la date de présentation de l'information financière. Dans les cas où le prix de clôture se situe hors de la fourchette acheteur-vendeur de clôture, le cours acheteur ou le cours vendeur qui se rapproche le plus du prix de la dernière opération sera utilisé.

La juste valeur des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture des marchés en vigueur à chaque date de clôture. Les techniques d'évaluation utilisées peuvent comprendre le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

Actifs et passifs financiers classés et évalués au coût amorti : Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif ou le passif financier est évalué lors de la comptabilisation initiale, déduction faite des remboursements de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif de tout écart entre le montant comptabilisé initialement et le montant à l'échéance, moins toute réduction pour perte de valeur.

La juste valeur utilisée aux fins de la présentation de l'information financière concorde avec la juste valeur utilisée aux fins des opérations des porteurs de parts et des opérations connexes.

#### *Compensation des actifs et des passifs financiers*

Les actifs et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Les produits et les charges sont présentés selon le solde net des profits et des pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

### ***Sommes à payer au titre de l'achat de placements et sommes à recevoir au titre de la vente de placements***

Les sommes à recevoir au titre de la vente de placements et les sommes à payer au titre de l'achat de placements qui ont fait l'objet d'engagements contractuels sont comptabilisées dans les états de la situation financière pour le montant à recevoir ou à payer.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### ***Parts rachetables et actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables***

Le Fonds émet deux catégories de parts rachetables qui sont rachetables au gré du porteur, mais qui ne sont pas assorties des mêmes attributs. Par conséquent, les parts du Fonds sont classées en tant que passif aux termes de la Norme comptable internationale (*International Accounting Standard*, ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »).

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, lequel est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Pour chaque part rachetée, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est réduit de la valeur liquidative de la part à la date de rachat. Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est calculé pour chaque catégorie de parts du Fonds et correspond à la quote-part de l'actif net du Fonds de la catégorie respective, divisée par le nombre de parts en circulation à la date d'évaluation.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part, correspond à la division de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de l'exercice pour chaque catégorie.

### ***Commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille***

Les commissions et autres coûts d'opérations de portefeuille sont des coûts engagés pour acquérir des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils comprennent les honoraires et les commissions payés aux agents, aux conseillers, aux courtiers et aux contrepartistes. Les coûts d'opérations sont immédiatement comptabilisés à titre de charges en résultat net.

### ***Écarts de conversion***

Les opérations de placement, les produits et les charges libellés en monnaies étrangères ont été convertis en dollars canadiens selon le cours de change en vigueur au moment de l'opération. Les montants des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle selon le cours de change en vigueur à la date des états de la situation financière. Les profits et les pertes de change liés à la trésorerie sont inclus dans les profits nets (pertes nettes) de change des états du résultat global. Les profits et les pertes de change liés aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans les variations nettes de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net des états du résultat global.

### ***Imposition***

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du bénéfice net du Fonds aux fins de l'impôt et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts de sorte que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat et, par conséquent, l'avantage fiscal lié aux pertes en capital et autres qu'en capital n'est pas comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôt à titre de charge portée en déduction du revenu imposable.



# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

## 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### *Normes publiées mais non encore applicables*

Plusieurs normes nouvelles ou modifiées s'appliqueront pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et leur application anticipée est permise. Cependant, le Fonds n'a pas opté pour l'application anticipée de ces normes nouvelles ou modifiées dans le cadre de l'établissement des présents états financiers.

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié une nouvelle norme de comptabilité, l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme introduit des sous-totaux nouvellement définis dans l'état du résultat net ainsi que des exigences relatives au regroupement et à la ventilation des informations et à la présentation de mesures de la performance définies par la direction dans les états financiers. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, et son adoption anticipée est permise.

## 4. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés détenus par le Fonds sont les suivants :

### *Bons de souscription*

Un bon de souscription est une entente contractuelle aux termes de laquelle l'émetteur confère au porteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter directement de l'émetteur des titres sous-jacents à une date ou avant une date précise ou encore au cours d'une période précise, un nombre déterminé de titres ou un instrument financier à un prix prédéterminé. Les bons de souscription achetés exposent le Fonds au risque de crédit jusqu'à concurrence de leur valeur comptable, qui correspond à leur juste valeur.

Le tableau qui suit décrit les placements en bons de souscription du Fonds aux 31 décembre 2024 et 2023.

### 31 décembre 2024

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
Newtopia Inc.	07-03-2025	0,15 \$	80 250	1 821
Opera Event Inc.	26-02-2026	1,08 \$ US	100 000	–

### 31 décembre 2023

Description	Échéance	Prix d'exercice	Montant notionnel	Juste valeur comptabilisée dans les actifs financiers
<i>Bons de souscription</i>				
Newtopia Inc.	29-04-2024	0,30 \$	96 000	7
Newtopia Inc.	07-03-2025	0,15	80 250	6 236
Opera Event Inc.	26-02-2026	1,08 \$ US	100 000	–

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE

### *Facteurs de risque financiers*

Les activités du Fonds l'exposent à une gamme de risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (qui englobe le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). L'exposition du Fonds aux risques financiers porte essentiellement sur ses placements.

Le Fonds est également exposé à des risques d'exploitation, notamment le risque lié au dépôt de titres. Ce risque s'entend du risque de subir des pertes sur les titres mis en dépôt à la suite de l'insolvabilité ou d'une négligence du dépositaire. Bien qu'un cadre juridique approprié soit en place afin d'atténuer les risques de perte de valeur de titres détenus par le dépositaire, en cas de défaut de ce dernier, la capacité du Fonds de transférer les titres pourrait être temporairement diminuée.

Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du Fonds par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des faits nouveaux sur le marché et par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes de l'objectif de placement. Pour faciliter la gestion du risque, le gestionnaire a également recours à des lignes directrices internes qui fixent des cibles pour chaque type de risque, maintient une structure de gouvernance aux fins de la supervision des activités de placement du Fonds et surveille la conformité à la stratégie de placement établie du Fonds, aux lignes directrices internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières.

Le Fonds a recours à différentes méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels il est exposé. Ces méthodes sont expliquées ci-après.

#### *i) Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas une obligation ou un engagement conclu avec le Fonds. Le risque de crédit est géré par le gestionnaire grâce à une sélection prudente de titres et à la diversification du portefeuille du Fonds. Le gestionnaire surveille l'ensemble des positions du Fonds sur les marchés quotidiennement et les placements sont maintenus à l'intérieur d'une fourchette établie.

L'exposition au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs dans les états de la situation financière et à l'incapacité éventuelle d'une autre partie de s'acquitter d'une obligation. La compensation et la garde de la quasi-totalité des instruments financiers sont prises en charge par BNRI. Le Fonds est exposé au risque de crédit dans la mesure où BNRI pourrait être incapable de respecter son obligation de remettre les titres du Fonds ou de rembourser les sommes dues. Dominion Bond Rating Service a attribué la note de A-1 à BNRI. Le Fonds prévoit ne subir aucune perte en raison de cette concentration.

Au 31 décembre 2024, le Fonds détenait quatre obligations (quatre obligations en 2023) qui n'étaient pas notées. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des obligations qui n'étaient pas notées et des intérêts courus 72 047 \$ (44 279 \$ en 2023).

#### *ii) Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer les engagements liés aux passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers.

Le Fonds est exposé aux rachats en trésorerie périodiques de parts rachetables. Par ailleurs, le Fonds peut, de temps à autre, investir dans des titres non cotés, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé. Habituellement, les titres qui ne sont pas cotés en bourse sont peu liquides. Le Fonds pourrait donc ne pas être en mesure de liquider rapidement ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur de façon à combler ses besoins en liquidités ou à réagir à des événements précis comme la détérioration du degré de solvabilité d'un émetteur en particulier.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

### 5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

#### ii) *Risque de liquidité (suite)*

Le Fonds gère son risque de liquidité essentiellement en investissant dans des titres négociables et dans d'autres instruments financiers qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être rapidement vendus dans des conditions normales. De plus, le Fonds conserve suffisamment de trésorerie et de titres très liquides pour assurer une liquidité adéquate.

La politique du Fonds stipule que le gestionnaire doit surveiller quotidiennement la position de liquidité du Fonds. Les passifs du Fonds sont généralement exigibles et payés dans un délai de 90 jours, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts rachetables sont rachetables à vue au gré du porteur. Toutefois, cela ne représente pas un risque de liquidité important puisque les porteurs de ces instruments les conservent habituellement à moyen ou à long terme. En outre, le Fonds a besoin d'un avis de rachat de parts approprié et peut, dans des circonstances exceptionnelles, suspendre les rachats si c'est dans l'intérêt de tous les porteurs de parts. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à un important risque de liquidité. Le Fonds n'a retenu aucun rachat et n'a imposé aucune suspension en 2024 ou en 2023. Il y a lieu de se reporter à la note 12 pour obtenir de plus amples renseignements sur les événements postérieurs à la date de clôture se rapportant à la suspension des rachats.

#### iii) *Risque de marché*

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctue en raison de la variation de variables de marché comme les cours du marché, les cours de change et les taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité qui suit reflète la façon dont l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait été influencé par une variation raisonnablement possible de la variable de risque pertinente à chaque date de clôture. Dans les faits, les résultats réels pourraient être différents, et les écarts pourraient être importants.

#### a) *Risque de prix*

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de la variation des cours du marché (autre que celle découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), qu'ils soient le fait de facteurs propres à un placement donné ou à son émetteur, ou de facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur un marché. Le Fonds est essentiellement exposé au risque de prix en raison de ses placements dans des titres de capitaux propres, des titres privilégiés et des dérivés connexes.

Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Le portefeuille de placements comprend des titres de sociétés issus de divers secteurs, lesquels sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements sur les marchés boursiers. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur.

Le gestionnaire gère le risque de prix du Fonds en constituant un portefeuille diversifié de placements négociés sur divers marchés qui peuvent ne pas être mis en corrélation entre eux. Les positions du Fonds et la conjoncture générale dans laquelle le Fonds évolue sont surveillées quotidiennement.

Au 31 décembre 2024, si le cours des titres du Fonds avait connu une hausse ou une baisse de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué d'environ 126 812 \$ (165 847 \$ en 2023).

Le Fonds est également exposé au risque de prix par la concentration de son portefeuille de placements et il gère ce risque au moyen d'une surveillance quotidienne du portefeuille afin de respecter les stratégies de placement du Fonds, lesquelles sont énoncées dans le prospectus du Fonds.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

## 5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

iii) *Risque de marché (suite)*

b) Risque de change

Le Fonds peut détenir des actifs et des passifs monétaires et non monétaires libellés ou négociés en d'autres devises que le dollar canadien, qui est sa monnaie fonctionnelle. Le risque de change s'entend du risque que la valeur des opérations futures sur des actifs et des passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du Fonds fluctue en raison des variations des cours de change.

Le tableau qui suit présente un sommaire, en dollars canadiens, des devises auxquelles le Fonds avait une exposition importante au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023. Le tableau montre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux devises indiquées, toutes les autres variables demeurant constantes.

31 décembre 2024

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	73 003 \$	337 950 \$	11,8	20 548 \$	0,6

31 décembre 2023

Devise	Exposition au risque de change		En % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)
	Trésorerie et autres débiteurs	Placements à la juste valeur par le biais du résultat net			
Dollar américain	45 304 \$	545 012 \$	12,4	29 516 \$	0,6

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché en vigueur.

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne porte pas intérêt ou est réévaluée quotidiennement. Par conséquent, le portefeuille du Fonds n'est pas exposé à un risque important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Toutefois, les placements sous-jacents peuvent comprendre des placements dans des titres à taux d'intérêt fixe, ce qui pourrait les exposer au risque de taux d'intérêt.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

### 5. INSTRUMENTS FINANCIERS – GESTION DU RISQUE (suite)

#### iii) Risque de marché (suite)

#### c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2024 et 2023, selon la durée résiduelle jusqu'à échéance. Il illustre également l'incidence éventuelle sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables advenant le cas où les taux d'intérêt du marché en vigueur augmenteraient ou diminueraient de 1 %, et où la courbe de rendement subirait un déplacement parallèle, toutes les autres variables demeurant constantes.

Durée à l'échéance	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins de 1 an	287 500 \$	397 620 \$
De 1 an à 5 ans	–	663
<b>Total</b>	<b>287 500</b>	<b>398 283</b>
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	719	1 085
Incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (en %)	0,02 %	0,02 %

#### d) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies et les marchés canadiens, américains et mondiaux en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

### 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés en bourse) est fondée sur le cours de clôture des marchés à la fin de la période. Un marché est considéré comme actif si des opérations sur l'actif ou le passif ont lieu selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. Si une variation importante de la juste valeur est observée de la clôture des marchés jusqu'à minuit à la date de fin de la période, des techniques d'évaluation seront appliquées afin de déterminer la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui sont basées sur la conjoncture de marché en vigueur à chaque date de clôture d'une période. Les techniques d'évaluation utilisées pour les instruments financiers qui ne sont pas normalisés comprennent le recours à des opérations comparables récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, des modèles d'évaluation d'options, ainsi que d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par des intervenants qui maximisent l'utilisation des données de marché et qui s'en remettent le moins possible aux données propres à une entité.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

### 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds répartit ses instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net selon une hiérarchie fondée sur les données importantes ayant servi à l'établissement de leur juste valeur, comme suit :

- Niveau 1 : données qui correspondent aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques que l'entité peut obtenir à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés inclus au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas observables.

Le Fonds exerce un jugement important pour déterminer ce qui constitue une donnée observable. Le Fonds considère qu'une donnée observable est une donnée de marché qui est facilement disponible, régulièrement distribuée ou mise à jour, fiable et vérifiable, non exclusive et fournie par une source indépendante participant activement au marché pertinent.

Si un actif ou un passif classé au niveau 1 cesse d'être activement négocié par la suite, il est transféré au niveau 2, à moins que l'évaluation de sa juste valeur nécessite l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas il est reclassé au niveau 3.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs du Fonds évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023, selon la hiérarchie des justes valeurs :

#### 31 décembre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Titres obligataires	– \$	– \$	287 500 \$	287 500 \$
Titres de capitaux propres	2 485 797	–	50 451	2 536 248
Bons de souscription	–	1 821	–	1 821
	2 485 797	1 821	337 951	2 825 569
<b>Total</b>	<b>2 485 797</b>	<b>1 821</b>	<b>337 951</b>	<b>2 825 569</b>

#### 31 décembre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<i>Actifs financiers</i>				
Titres obligataires	– \$	– \$	398 283 \$	398 283 \$
Titres de capitaux propres	3 310 694	–	–	3 310 694
Bons de souscription	–	6 243	–	6 243
	3 310 694	6 243	398 283	3 715 220
<b>Total</b>	<b>3 310 694</b>	<b>6 243</b>	<b>398 283</b>	<b>3 715 220</b>

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1, 2 et 3.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

## 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La majorité des placements détenus par le Fonds sont des placements inscrits à la cote d'une bourse pour lesquels des cours du marché liquide sont faciles à obtenir. Toutefois, la direction doit faire preuve de jugement au moment de déterminer la juste valeur de certains placements. Ces placements sont classés dans le niveau 3 à titre de placements en titres de sociétés fermées non cotées en bourse et sont par conséquent assortis de données non observables importantes ou d'hypothèses. Puisqu'aucun prix observable n'est disponible pour ces titres, le Fonds utilise des techniques d'évaluation pour déterminer les justes valeurs aux dates d'évaluation présentées.

Il arrive à l'occasion que ce soit le gestionnaire qui détermine les techniques d'évaluation et la valeur des placements de niveau 3. Les techniques d'évaluation des placements dans des titres de sociétés fermées détenus par le Fonds comprennent entre autres : l'évaluation implicite faite par un tiers significatif; toute opération effectuée dans des conditions de concurrence normale; des escomptes appliqués dans le cadre d'opérations importantes qui ne sont pas effectuées dans des conditions de concurrence normale afin de tenir compte des avantages économiques tirés d'opérations particulières dont tous les porteurs de titres de capitaux propres ne peuvent se prévaloir; des contrats d'achat ou tout autre document pertinent, des comparaisons avec des instruments similaires pour lesquels il existe des cours de marché observables, l'utilisation de modèles d'évaluation internes, des entretiens fréquents avec la direction ou des membres du conseil d'administration de sociétés fermées, l'analyse d'états financiers et l'établissement des flux de trésorerie futurs liés aux titres de niveau 3 faisant l'objet d'une évaluation. Les estimations de la juste valeur peuvent également être ajustées en fonction de tout autre facteur, tel que le risque de liquidité ou l'incertitude par rapport à l'ensemble des activités d'exploitation, dans la mesure où le gestionnaire estime que ces facteurs pourraient avoir ou auront probablement un effet sur la juste valeur.

Les évaluations de niveau 3 sont passées en revue fréquemment par le gestionnaire du Fonds et tout particulièrement par le chef des placements du gestionnaire, lequel chef est l'ultime responsable de l'évaluation de la juste valeur. Le gestionnaire analyse la pertinence des données du modèle d'évaluation, de même que le résultat de l'évaluation à l'aide de diverses méthodes et techniques d'évaluation reconnues pour leur caractère normalisé au sein du secteur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des variations des placements classés au niveau 3 aux 31 décembre 2024 et 2023.

### 31 décembre 2024

	<b>Niveau 3</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	398 283 \$
Variation du profit ou de la perte latent	(60 332)
<b>Total des placements</b>	<b>337 951</b>

### 31 décembre 2023

	<b>Niveau 3</b>
Solde à l'ouverture de l'exercice	136 047 \$
Achats	268 520
Variation du profit ou de la perte latent	(6 284)
<b>Total des placements</b>	<b>398 283</b>

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

## Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

### 6. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le Fonds détenait un placement de niveau 3 dans des titres de créance d'Opera Event Inc., société fermée américaine, dont la juste valeur était de néant (133 203 \$ en 2023). Le Fonds détenait également un placement de niveau 3 dans des titres de créance de Bluedot Inc., société fermée canadienne, dont la juste valeur était de 287 500 \$ (265 080 \$ en 2023). La juste valeur de cette créance est évaluée au coût. La variation de la valeur marchande au cours de l'exercice est attribuable aux profits et pertes de change.

Le Fonds détenait également un placement de niveau 3 dans des titres de Morgan Solar, Inc., société fermée canadienne, dont la juste valeur était de 50 451 \$ (néant en 2023). La juste valeur de ce titre repose sur un escompte d'environ 33 % par rapport à l'opération la plus récente conclue dans des conditions de concurrence normale. Le gestionnaire est d'avis que cette opération fournit un fonds de roulement à court terme, permet d'atteindre le seuil de rentabilité des flux de trésorerie et simplifie la structure du capital de la société. Le gestionnaire demeure à l'affût de toute évolution de l'entreprise qui pourrait être susceptible de modifier l'évaluation de la juste valeur.

### 7. PARTS

Le Fonds peut émettre un nombre illimité de parts, lesquelles sont rachetables au gré des porteurs de parts conformément aux modalités de l'acte de fiducie.

Le nombre de parts émises, rachetées et en circulation au cours des exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 se répartit comme suit :

#### 31 décembre 2024

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Changement de désignation de parts	Réinvestissement des distributions	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	90 207	–	(26 169)	(128)	–	–	63 910
Catégorie F	342 539	–	(49 012)	182	–	–	293 709

#### 31 décembre 2023

	Parts à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts	Rachat de parts	Transfert vers/depuis	Changement de désignation de parts	Réinvestissement des distributions	Parts à la clôture de l'exercice
Catégorie A	103 229	350	(12 699)	(673)	–	–	90 207
Catégorie F	342 421	11 629	(12 489)	978	–	–	342 539

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, la diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée comme suit :

Catégorie	2024			2023		
	Diminution par série	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Diminution par part	Diminution par série	Nombre moyen pondéré de parts en circulation	Diminution par part
Catégorie A	(121 375) \$	73 313	(1,66) \$	(104 762) \$	94 388	(1,11) \$
Catégorie F	(329 728)	323 463	(1,02)	(245 275)	350 181	(0,70)



# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds conclut des opérations entre parties liées avec le gestionnaire. Les opérations entre parties liées sont des opérations effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie établie et convenue par la partie liée.

### *Frais de gestion*

Le gestionnaire du Fonds est responsable des activités quotidiennes du Fonds, y compris la gestion du portefeuille de placements, et fournit des analyses de placement et prend des décisions ayant trait au placement des actifs du Fonds. Aux termes de la convention de fiducie et de la convention de gestion datées du 27 janvier 2006, le gestionnaire a le droit de recevoir des frais de gestion annuels représentant 1,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie A et 0,9 % de l'actif net attribuable aux parts de catégorie F du Fonds, calculés et comptabilisés chaque date d'évaluation du Fonds. Le gestionnaire a nommé le sous-conseiller pour participer à la gestion du portefeuille de placements du Fonds. Le sous-conseiller peut recevoir des honoraires payés par le gestionnaire, tel que prévu dans la convention de sous-conseiller.

Les frais de gestion sont assujettis à la TVH. Le gestionnaire verse aux courtiers ou aux contrepartistes, à même les frais de gestion, une commission de suivi sur les parts de catégorie A pouvant atteindre 1,0 % par année.

Les frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été de 52 733 \$ (66 681 \$ en 2023). De ce montant, les commissions de suivi versées aux courtiers ou aux contrepartistes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont élevées à 7 874 \$ (10 427 \$ en 2023). Au 31 décembre 2024, les frais de gestion à payer se chiffraient à 1 386 \$ (2 396 \$ en 2023). Ce montant est présenté dans les créditeurs et charges à payer des états de la situation financière.

### *Rachat*

Tel qu'il est indiqué dans le prospectus simplifié du Fonds, aucuns frais de rachat ne sont payables au Fonds. Toutefois, le gestionnaire peut, à son gré, prélever une déduction pour opération à court terme pouvant s'élever à au plus 2 % de la valeur par part des parts rachetées dans les 90 jours suivant leur achat.

La déduction pour opération à court terme pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 retenue sur les sommes payées au rachat des titres qui ont été payés au Fonds s'établissait à néant (néant en 2023).

### *Divers*

Certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire peuvent devenir dirigeants ou administrateurs de sociétés dont les titres font partie des placements en portefeuille du Fonds. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Le gestionnaire tient une liste de ces sociétés sur son site Web à l'adresse [www.goodwoodfunds.com](http://www.goodwoodfunds.com) et a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter des conflits d'intérêts relativement aux relations. Cette liste peut être modifiée à l'occasion. En conséquence, le gestionnaire recommande aux investisseurs de consulter le site Web fréquemment et avant d'effectuer des achats additionnels de parts du Fonds.

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 8. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

### *Divers (suite)*

De plus, le gestionnaire, certains dirigeants, administrateurs et membres clés du personnel du gestionnaire, ou une société liée au gestionnaire, peuvent, de temps à autre, accepter d'occuper des postes de cadres ou d'administrateurs et/ou fournir contre rémunération des services à des émetteurs dont les titres font partie des placements du Fonds. Dans ce cas, selon la législation applicable en valeurs mobilières, cette société serait considérée comme un « émetteur associé » à Goodwood Inc. À l'heure actuelle, Goodwood MVR Investors, Inc. et MV Realty Holdings, LLC (« MVR ») sont considérées comme des émetteurs associés à Goodwood. Le gestionnaire a pour politique d'apporter des ajustements appropriés aux honoraires qu'il facture au Fonds lorsqu'il reçoit des honoraires ou une autre forme de rémunération directement des émetteurs dans lesquels le Fonds a investi. Le total des remises d'honoraires versées au Fonds au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'est chiffré à néant (460 \$ en 2023) et est porté au crédit des frais de gestion présentés dans les états du résultat global. Goodwood Inc. a adopté des politiques et procédures appropriées pour traiter les conflits d'intérêts.

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a établi un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour le Fonds. Le CEI a pour mandat de se pencher sur les conflits d'intérêts auxquels le gestionnaire pourrait être exposé dans le cadre de la gestion du Fonds et de lui faire des recommandations à cet égard. Le gestionnaire facture au Fonds la rémunération versée aux membres du CEI et les coûts liés à l'administration continue du CEI. Ces montants sont présentés dans les états du résultat global. Le CEI fait rapport de ses activités annuellement aux porteurs de parts du Fonds, et son rapport annuel est mis à la disposition des porteurs de parts sur son site Web vers le 31 mars chaque année.

Au 31 décembre 2024, 695 parts de catégorie A et 58 824 parts de catégorie F (695 parts de catégorie A et 58 824 parts de catégorie F en 2023) étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

Il y a lieu de se reporter à la note 9 pour obtenir de plus amples renseignements sur les commissions de courtage versées à des parties liées.

## 9. COMMISSIONS DE COURTAGE

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le total des commissions de courtage payées par le Fonds s'est établi à 577 \$ (381 \$ en 2023) et les commissions et honoraires relatifs aux opérations de financement d'entreprise se sont élevés à néant (néant en 2023).

## 10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds, une fiducie de fonds commun de placement, n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat sur ses gains nets imposables ni sur son revenu net pour l'exercice s'il distribue ces gains et ce revenu aux porteurs de parts. Le fiduciaire du Fonds distribue le revenu imposable du Fonds aux porteurs de parts de manière à éliminer tout l'impôt sur le résultat qui serait par ailleurs payable par le Fonds. Ces distributions sont imposables dans les mains des porteurs de parts.

Les pertes en capital ne s'éteignent pas et peuvent être utilisées pour réduire les gains nets réalisés d'exercices futurs. Au 31 décembre 2024, le Fonds avait des pertes en capital réalisées nettes cumulées de 3 398 789 \$ (3 398 789 \$ en 2023). Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant sur une période de vingt ans et utilisées pour réduire le revenu net imposable d'exercices futurs. Au 31 décembre 2024, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital totalisant 2 082 360 \$ (2 019 048 \$ en 2023).

# FONDS DE CAPITAL GOODWOOD

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2024 et 2023

---

## 11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds se compose de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (la « valeur liquidative »). Les parts donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au paiement d'une quote-part calculée en fonction de la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les variations pertinentes sont présentées dans les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

## 12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 31 janvier 2025, le gestionnaire a annoncé qu'il avait reçu, en vertu d'une décision de dispense obtenue de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, l'approbation d'autoriser le Fonds à suspendre pour une période de 90 jours le droit de ses porteurs de parts de demander le rachat de leurs parts du Fonds et que le Fonds avait été exempté de l'obligation de calculer sa valeur liquidative une fois par semaine au cours de la période de suspension aux fins du traitement des souscriptions et des rachats. Le gestionnaire est d'avis qu'il est dans l'intérêt supérieur des porteurs de parts du Fonds de suspendre les rachats dès maintenant et de procéder à une liquidation ordonnée du Fonds. Une assemblée des porteurs de parts du Fonds a été convoquée pour approuver la dissolution du Fonds. L'assemblée devrait avoir lieu le ou vers le 16 avril 2025. Veuillez consulter le site Web du gestionnaire à l'adresse [www.goodwoodfunds.com](http://www.goodwoodfunds.com) pour obtenir un complément d'information sur le processus de dissolution.